

Président : Roland RENGERT

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Mme – M. :

Adresse : _____

Code Postal : _____ **COMMUNE :** _____

Téléphone : | | | | | | | | | | **Portable :** | | | | | | | | | |

Courriel : _____@_____

- ✓ A l'Association Forestière vallée de Villé. Cette adhésion permet également d'être aussi membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat FRANSYLVA ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA FORETS ASSURANCES).

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

☐ **20 €** pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 8,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 3,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ **31 €** pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 12,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 3,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

Avec un chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière de la Vallée de Villé) **pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.**

Le / /

Fait à _____

Bulletin et chèque à retourner au trésorier :

Monsieur Jacques DEYBRE
68 rue Hauchirelle
67220 LALAYE

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association

[illegible]

